

9/11/24
C9
H.



Commune de Chevilly

Administration communale
Rue du Collège 2 – 1316 Chevilly
Tél : 021 861 45 40 – commune@chevilly.ch

REÇU LE 11 OCT. 2024

Demande d'abattage d'arbre(s)

n° 2024 - 0001

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrNP. Demande d'abattage avec dérogation.

Affichage au pilier public du 15.10.2024 au 14.11.2024

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au bureau communal, Rue du Collège 2, le lundi de 17h30 à 19h (ou sur rendez-vous).

PROPRIETAIRE


Nom, prénom : Schüpbach Valérie
Adresse : Ruelle Charles Gleyre 1
NPA, localité : 1316 Chevilly
Téléphone : 079 212 6817

ARBRE(S)

Situation, rue et n° : Ruelle Charles Gleyre 1
Nombre d'arbre(s) : 1
Essence(s) : Saule argenté
Ø à 130 cm du sol :
N° de parcelle(s) :
N° ECA :
Motif de l'abattage : L'arbre est mort

Compensation : Sera remplacé par un saule argenté

DATE : 08/10/2024

SIGNATURE : 

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

1x formulaire de demande d'abattage d'arbre(s)

2x Extrait du cadastre avec indication de tous les arbres présents sur a parcelle, et précision sur le(s) arbre(s) concerné(s)

2x Photographie(s) du(des) arbre(s) concerné(s)

Réception par la Commune :
(à laisser blanc, s.v.p.)

REÇU LE 11 OCT. 2024

Préavis de la Municipalité

Dans sa séance du 14 octobre 2024, la
Municipalité de Chevilly a préavisé favorablement
l'abattage.

Le dossier peut être consulté au Greffe
communal.

